

**Motion de la communauté de communes Versailles Grand Parc  
relative au projet d'opération d'intérêt national (OIN) Massy –  
Palaiseau – Saclay – Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.**

*Texte officiel de la motion adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire du 16 décembre 2008.*

Entendu les déclarations du Président de la République à Orsay le 29 janvier 2008 et celles de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche le 9 octobre 2008 à Saclay,  
Considérant le projet formé par l'Etat de créer une opération d'intérêt national (OIN) au sens des articles L 121-2 et L 421-2-1 du code de l'urbanisme, afin de réaliser dans un environnement de qualité, une concentration d'établissements de recherche et d'enseignement de très haut niveau de visibilité mondiale et attractive pour les meilleures élites,  
Considérant que le projet d'OIN concerne directement le territoire de 6 des 11 communes de la communauté de communes et que le projet d'établissement public les concerne toutes,  
Vu le rapport de projet du Secrétariat d'Etat au Développement de la région capitale en date du 25 octobre 2008,  
Considérant la réunion des Maires de la communauté de communes chez M. le Secrétaire d'Etat le 17 octobre 2008,  
Vu le classement du site de la Vallée de la Bièvre par décret en Conseil d'Etat en date du 6 juillet 2000,  
Vu le classement du site de la Plaine de Versailles, par décret en Conseil d'Etat en date du 7 juillet 2000,  
Considérant le pôle de compétitivité Mov'Eo,  
Considérant la volonté de coopérer des quatre Communautés couvrant l'essentiel du territoire concerné,

Le conseil communautaire :

- 1) *ADHERE à l'objectif de développement de la recherche, de l'enseignement supérieur et des activités économiques de pointe sur le territoire « Massy – Saclay – Palaiseau - Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines », conférant à ce territoire une visibilité mondiale, et souhaite y apporter une forte contribution.*
- 2) *PREND ACTE de la volonté de l'Etat de décréter une opération d'intérêt national (OIN) et de créer un établissement public spécifique afin de réaliser cet objectif.*
- 3) *PROPOSE que Versailles, compte tenu notamment de sa notoriété mondiale, soit désignée comme ville pivot de cette opération,*
- 4) *DEMANDE*
  - *Qu'une réelle priorité soit accordée aux transports en commun, avec :*
    - *une implication forte de l'Etat dans le réaménagement de la gare des Chantiers, l'interconnexion et le renforcement des liaisons avec cette gare, considérée dans le projet comme l'un des deux points d'accès privilégiés au territoire de l'OIN ;*
    - *la mise en œuvre d'une liaison efficace et respectueuse de l'environnement entre Versailles-Chantiers et le plateau de Saclay excluant un axe lourd de surface à travers le plateau ;*

- un renforcement du rôle de la gare de Saint-Cyr l'Ecole et une liaison nouvelle entre cette gare, Satory et Versailles Chantiers ;
- une amélioration rapide des liaisons ferroviaires existantes (fréquences, régularité, confort, interconnexions), en particulier la ligne RER C entre Versailles et Massy ;
- Qu'un traitement approprié et simultané soit apporté aux problèmes de circulation automobile en direction des zones d'emplois, notamment à Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Saint-Cyr l'Ecole et Toussus-le-Noble.
- Que l'aménagement du pôle de Satory à Versailles, dans le cadre du pôle d'excellence Mov'Eo soit engagé sans tarder.
- Que soit conféré un statut de protection absolue pour les 2 300 hectares du plateau de Saclay\*, qui doivent demeurer consacrés à l'agriculture, et que ce statut soit acquis au moment même où l'OIN sera créée.
- Que le périmètre de l'OIN soit exclusif des périmètres de la vallée de la Bièvre et de la plaine de Versailles, lesquelles bénéficient d'une protection satisfaisante.

\* comportant en particulier les terres agricoles entourant le bourg de Toussus-le-Noble

- Que les nuisances affectant les zones urbanisées soient réduites :
  - en particulier avec la réalisation de protections phoniques beaucoup plus efficaces le long des principaux axes de transport routier tels que de la RN118 dans sa traversée de la Vallée de la Bièvre, l'A.12 et la RN.12 dans leur traversée de Versailles Grand Parc ;
  - avec la réalisation de protections phoniques le long des voies ferrées dans leur traversée de Versailles Grand Parc ;
- Que les nuisances sonores aux abords des aéroports de Saint-Cyr- l'Ecole, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay, soient limitées.
- Qu'une attention forte soit portée à l'hydrologie du plateau de Saclay, au maintien de son réseau de rigoles, au projet de restauration de l'alimentation du Château de Versailles à partir de ce réseau, ainsi qu'à la protection du site des sources de la Bièvre.

#### 5) DEMANDE

- Que les objectifs à court et moyen terme de l'opération d'intérêt national soient bien explicités avec en particulier les engagements financiers de l'Etat correspondants, notamment pour les infrastructures annoncées.
- Que les collectivités locales exercent un rôle prépondérant aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de cette opération, et que la durée de celle-ci soit limitée dans le temps ;
- Que l'établissement public envisagé comprenne une représentation majoritaire des collectivités locales.

6) RAPPELLE que seule une association étroite des collectivités locales et des populations permettra à cette opération de se déployer avec les meilleures chances de succès,